

| Caractéristiques des armes Nouveau régime | Nouveau régime d'acquisition | Nouvelles catégories |
|---|--|---------------------------------|
| Armes longues d'épaule à canon lisse ou à canon rayé à répétition manuelle ou semi-automatiques. Armes à un coup par canon dont un au moins est rayé. Armes classées par arrêté.* | Déclaration | C |
| Armes à rayure dispersante ou boyaudage. | Déclaration | C |
| Armes longues rayées à percussion annulaire à rechargement manuel. | Déclaration | C |
| Armes d'épaule à un coup par canon lisse. Fusil à un coup par canon lisse, juxtaposé ou superposé. | Enregistrement si acquisition après le 1er décembre 2011 | D-1° |
| Armes d'épaule à un coup par canon lisse. Fusil à un coup par canon lisse, juxtaposé ou superposé. | Libre si acquisition avant le 1er décembre 2011 | D-1° |
| Armes blanches. Armes neutralisées. Armes de collection antérieures à 1900 (sauf exceptions). Carabines à air comprimé d'une puissance maximale de 20 joules. | Libre | D-2° |